

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à 18h30,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 04 décembre 2025
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : C. Verollet

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, R. Chabert, F. Gagnaire, L. Raes

Pouvoir : V. Feltrin donne pouvoir à C. Verollet

N° 23-2025

Annule et remplace la délibération 17-2025

Objet : Lotissement communal « Le Domaine des Vignes » – Vente du foncier du budget principal au budget annexe de l'opération

Le maire rappelle au conseil que la réalisation du lotissement communal Le Domaine des Vignes fait l'objet d'un budget annexe où est consigné l'ensemble des opérations comptables en lien avec le lotissement.

Il convient que le budget annexe enregistre ce coût du foncier.

Ce foncier appartient à la commune, comptabilisé sur le budget communal principal.

Il s'agit de la parcelle AA116, répertorié à l'actif de la commune sous le numéro 2025-2111-1

Le maire explique qu'il faut transférer le foncier du budget principal au budget annexe.

Cette opération est assimilée à une vente de terrain à un tiers et conduite réglementairement comme telle.

La valeur comptable est de **452061.79 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend** note de l'estimation de France Domaine ;
- **Décide** de vendre le terrain du foncier du lotissement communal Le Domaine des Vignes, actuellement au budget principal, au profit du budget annexe de l'opération pour un montant de **452061.79 €**

Le Maire,

